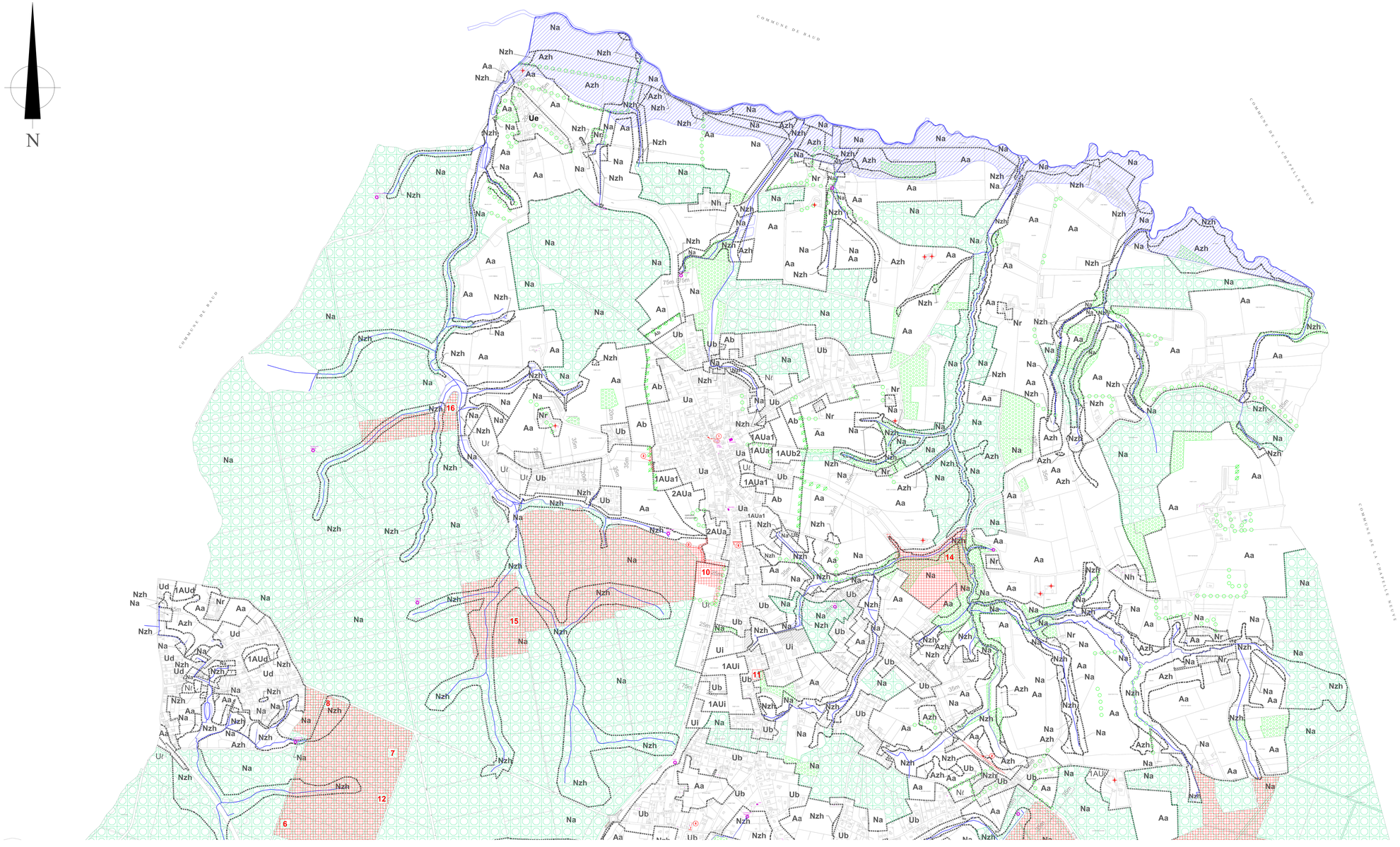

ZONES URBAINES:
- -Ua = urbanisation du bourg
- -Ub = urbanisation périphérique du bourg
- -Uc= urbanisation de Locoal
- -Ud= urbanisation de Lambel
- -Ue= urbanisation de Bodavel et Lann Gannec
- -Ui = urbanisation industrielle
- -Ul = urbanisation liée aux loisirs et aux équipements

ZONES AGRICOLES ET NATURELLES :
- -Na = spécifiquement agricole
- -Ab= zones agricoles limitées
- -Azh= zones humides agricoles
- -Nzh= zones humides naturelles
- -Nr= espace naturel à réhaver
- -Nl= espace naturel à vocation de loisirs
- -Ns= espace naturel sensible protégé
- -Nh= urbanisation des hameaux de taille et de capacité limitée

ZONES A URBANISER:
- -1AUa1= urbanisation future; règlement de Ua ; priorité 1
- -1AUb1= urbanisation future; règlement de Ub ; priorité 1
- -1AUa2= urbanisation future; règlement de Ua ; priorité 2
- -1AUb2= urbanisation future; règlement de Ub ; priorité 2
- -1AUd = urbanisation future de Lambel
- -1AUi= urbanisation future pour zone d'activités
- -1AUl= urbanisation future à vocation de loisirs
- -2AUa= urbanisation future de long terme

LEGENDE

Limite de zone

Espace Boisé Classé (L130-1)

Espace Boisé à préserver "au titre de la loi paysage" (L123-1-5,7)

Haies à créer au titre des Espaces Boisés Classés (L130-1)

Haies à conserver " au titre de la loi paysage" (article L.123-1-5,7 du code de l'urbanisme)

35m Recul de voie

Emplacements réservés
- 1 Aménagement du carrefour de la rue des Acacias et de l'Etang (commune)
- 2 Aménagement de la RD 779 - Loge Charlotte (Conseil Général)
- 3 Jonctions de la voie de liaison interquartiers (commune)
- 4 Recul pour visibilité (commune)
- 5 Chemin piéton (commune)

Zone non aedificandi

N° Périmètre et emplacement de protection des sites archéologiques

Patrimoine bâti : religieux, puits, lavoirs, fontaine... protégé au titre du L123-1-5,7

Bâti de qualité "dont le changement de destination est autorisé en zone A" (si respect des règles de réciprocité)

Cours d'eau

Zones inondables

Commune de
CAMORS

PROJET:	PLAN LOCAL D'URBANISME		
PLAN:	PLAN DE ZONAGE NORD		
Ech:	1/5000e	DATE:	APPROBATION

TERRITOIRES EN MOUVEMENT

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL-URBANISME-PAYSAGE
18 rue Thiers 56000 VANNES